

De l'honneur et des épices

Dominique Le Page

2016

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

APPARUES au tournant des xiv^e et xv^e siècles dans le royaume de France et dans les principautés qui évoluaient dans sa mouvance, les Chambres des comptes ont connu leur « âge d'or » au Moyen Âge en étant associées à la mise en place d'une fiscalité permanente et à la construction des domaines princiers. L'évolution institutionnelle leur a été préjudiciable à partir du xvi^e siècle avec la concentration du pouvoir au sein du Conseil royal et des instances qui en dépendaient, le recours croissant aux financiers pour alimenter les caisses de la monarchie, la concurrence des parlements, des bureaux de finances ou des intendants. Malgré cela, elles n'en ont pas moins continué à jouer un rôle dans le contrôle de « l'argent du roi », en encadrant notamment le développement de nouvelles fiscalités comme celle des villes ou des états provinciaux, et dans la préservation de l'intégrité du domaine royal, ce qui les conduisait à recevoir les hommages des vassaux, à enregistrer des actes aussi divers que les lettres d'anoblissement ou de naturalité, à veiller à la conservation des archives ayant trait aux droits du roi. Par leur caractère de cours souveraines, elles ont attiré tout au long de l'époque moderne une part des élites du royaume, en quête d'honneur et d'épices, qui voulaient bénéficier des privilèges qu'elles octroyaient à leurs magistrats dont celui de l'anoblissement graduel était sans doute le plus important. À travers l'exemple de la Chambre des comptes de Bretagne des années 1540 à la fin du règne de Louis XIV et surtout de l'étude de son personnel, cet ouvrage contribue à la connaissance de ces institutions et dégage quelques ressorts de la « société d'offices » qui s'est mise en place en France à partir du xvi^e siècle.